

RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

ASSOCIATION CATHOLIQUE ANGEVINE

5 RUE DU HAUT PRESOIR

49000 ANGERS



contact@fic-expertise.fr • 02 99 57 99 10 • www.fic-expertise.fr
ANGERS - ARRAS - LILLE - LYON - PARIS - RENNES - COTONOU (BÉNIN)

Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes Inscrite
au Tableau de l'Ordre à Rennes et à la CRCC de Rennes
S.A.S au capital de 122 670 € - RCS RENNES : n°442 429 155 - Code APE : 6920Z
Siège social : 49 Rue Blaise Pascal - CS 57205 - 35172 BRUZ



**ASSOCIATION CATHOLIQUE ANGEVINE
5 RUE DU HAUT PRESOIR
49000 ANGERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2025**

**I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

pages 1 à 4

COMPTES ANNUELS

pages 5 à 8

ANNEXE

pages 9 à 22

**II - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGELEMENTEES**

page 23



ASSOCIATION CATHOLIQUE ANGEVINE
5 RUE DU HAUT PRESOIR
49 000 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux administrateurs, aux adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Catholique Angevine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

contact@fic-expertise.fr • 02 99 57 99 10 • www.fic-expertise.fr
ANGERS - ARRAS - LILLE - LYON - PARIS - RENNES - COTONOU (BÉNIN)

Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes Inscrite
au Tableau de l'Ordre à Rennes et à la CRCC de Rennes
S.A.S au capital de 122 670 € - RCS RENNES : n°442 429 155 - Code APE : 6920Z
Siège social : 49 Rue Blaise Pascal - CS 57205 - 35172 BRUZ



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Observation

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de comptabilisation des opérations significatives intervenues au cours de l'exercice :

Intégration de l'EHPAD Jeanson et évolution du périmètre

À compter du 1er janvier 2025, avec effet rétroactif, l'EHPAD Jeanson a été intégré dans les comptes de l'A.C.A.O.A.B. à la suite de la poursuite de son administration provisoire. Cette intégration a entraîné une augmentation importante du périmètre de l'association, portant le total du bilan à 24 913k€ et le total des produits à 16 155k€.

Cette opération présente un enjeu particulier, tant sur la reprise des actifs et des passifs que sur la correcte traduction comptable de cette intégration. Elle a également un impact sur la comparabilité des comptes avec l'exercice précédent. Au regard de ces éléments, nous avons retenu ce sujet comme un point d'audit clé.

Procédures d'audit mises en œuvre

- Examen des actes juridiques et administratifs ayant encadré la fin de l'administration provisoire et le transfert de l'activité au 1er janvier 2025.
- Contrôle de l'intégration des balances d'ouverture de l'EHPAD Jeanson dans la comptabilité de l'A.C.A.O.A.B.
- Vérification du traitement comptable des éléments repris, notamment les fonds propres (fonds de dotation de 1 831k€) ainsi que les dettes financières et emprunts repris.

Immobilisations en cours et projets d'investissement

Au 31 décembre 2025, les immobilisations en cours s'élèvent à 2 412k€, contre 704k€ un an plus tôt. Elles concernent principalement les travaux d'extension de l'EHPAD Sevret (2 083k €) ainsi que les études architecturales relatives aux projets Sainte-Anne, Le Prieuré et Secteur Propre (environ 330k€).

Compte tenu du montant engagé, il est essentiel de s'assurer que les dépenses ont été correctement comptabilisées en immobilisations, que leur suivi est fiable et qu'elles ne relèvent pas de charges de l'exercice.

Procédures d'audit mises en œuvre

- Contrôle par sondage des principales pièces justificatives (situations de travaux, factures d'architectes...) enregistrées en immobilisations en cours.
- Échanges avec la direction afin d'apprécier l'état d'avancement des différents projets et de confirmer la date prévisionnelle de mise en service, prévue au premier semestre 2026 pour l'extension de Sevret.

- Revue des conventions de subventions d'investissement et vérification du traitement comptable de la subvention ARS de 1 400k€, maintenue en dette envers les tiers dans l'attente du démarrage effectif du projet.

Fonds dédiés et financements des autorités de tutelle

L'association bénéficie de financements versés par les autorités de tutelle (ARS et Conseil départemental), notamment au titre des dotations soins, dépendance et des crédits non reconductibles (CNR). Les montants non consommés sont enregistrés en fonds dédiés, qui représentent 999k€ au 31 décembre 2025.

La bonne affectation de ces financements et le respect des règles applicables au secteur médico-social constituent un point de vigilance, tant pour la comptabilisation des ressources que pour l'évaluation du résultat de l'exercice.

Procédures d'audit mises en œuvre

- Rapprochement des notifications de financement reçues de l'ARS et du Conseil départemental avec les produits comptabilisés.
- Analyse des mouvements de fonds dédiés, notamment les reprises de 107k€ et les dotations de l'exercice pour 856k€.
- Vérification du tableau de suivi des fonds dédiés présenté en annexe ainsi que des justificatifs et autorisations d'affectation délivrés par les organismes financeurs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 1er juin 2026

Société FIC EXPERTISE

Commissaire aux comptes

Représentée par **Charles-Antoine BICHET**



COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	54 990	10 998	43 992	
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 862	37 127	1 735	661
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	794 633	114 367	680 266	451 388
	Constructions	24 731 249	16 946 798	7 784 451	4 683 197
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 773 927	2 226 176	547 751	360 496
	Autres immobilisations corporelles	676 449	578 845	97 604	40 091
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	2 412 385		2 412 385	703 876
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	179 199		179 199	
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	167 804		167 804	157 355
	Autres immobilisations financières	58 088	2 334	55 754	11 280
	TOTAL (II)	31 887 586	19 916 644	11 970 941	6 408 343
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 186		1 186	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	232 918	29 375	203 544	68 835
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	874 431		874 431	381 236
	Charges constatées d'avance	46 704		46 704	24 160
	Valeurs mobilières de placement	6 509 317	25 021	6 484 296	7 607 571
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	5 331 524		5 331 524	2 874 106
	TOTAL (III)	12 996 079	54 396	12 941 684	10 955 907
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	44 883 665	19 971 040	24 912 625	17 364 251

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 403 075	572 365
	Fonds propres complémentaires	2 776 251	2 776 251
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation	1 113 794	1 113 794
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	135 869	135 869
	Réserves pour projet de l'entité	2 989 687	3 260 811
	Autres		
	Report à nouveau	3 064 537	3 037 086
	Excédent ou déficit de l'exercice	144 192	(243 772)
	Total des fonds propres (situation nette)	12 088 564	10 380 727
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	355 827	364 905
	Provisions réglementées	1 739 400	706 000
	Total des autres fonds propres	2 095 227	1 070 905
	Total des fonds propres	14 183 791	11 451 632
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	998 794	249 917
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés des fondations abritées		
	Total des fonds reportés et dédiés	998 794	249 917
Provisions	Provisions pour risques	220 000	
	Provisions pour charges	113 916	115 778
	Total des provisions	333 916	115 778
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	5 182 238	2 081 129
	Emprunts et dettes financières divers (2)	403 586	288 574
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 027	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	685 492	369 625
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 686 653	2 501 574
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 341	129 454
	Autres dettes	323 900	175 219
	Produits constatés d'avance (1)	38 887	1 348
	Total des dettes	9 396 124	5 546 924
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	24 912 625	17 364 251
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	144 192,18	(243 772,14)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	9 388 097	3 403 310
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	130	120
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	355 280	322 319
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	15 200 823	10 159 533
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	44 736	77 597
	Utilisations des fonds dédiés	107 011	18 757
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	990	
	Autres produits	195 322	128 267
Total des produits d'exploitation		15 904 291	10 706 593
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 110 342	896 866
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	2 039 302	1 212 453
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	709 288	557 450
	Salaires	6 296 228	4 972 763
	Cotisations sociales	2 441 740	1 901 768
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 012 514	725 858
	Dotation aux provisions	151 317	12 148
	Reports en fonds dédiés	855 888	97 011
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	165 835	128 297
Total des charges d'exploitation		14 782 455	10 504 614
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 121 837	201 979

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 121 837	201 979
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	248 022	240 119
	Reprises sur dépréciations et provisions	2 180	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		250 202	240 119
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 787	
	Intérêts et charges assimilées	157 758	53 635
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		177 545	53 635
RESULTAT FINANCIER		72 657	186 484
RESULTAT COURANT avant impôts		1 194 494	388 463
	Produits exceptionnels	95	121 718
	Charges exceptionnelles	1 033 495	742 178
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 033 400)	(620 460)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		16 902	11 775
TOTAL DES PRODUITS		16 154 589	11 068 430
TOTAL DES CHARGES		16 010 397	11 312 202
EXCEDENT ou DEFICIT		144 192	(243 772)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **24 912 625** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **16 154 589** euros et un total **charges** de **16 010 397** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **144 192** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été établis suivant le règlement comptable de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que du règlement comptable 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales.

L'objet de l'Association Catholique Angevine (Reconnue d'Utilité Publique) est la gestion des biens financiers et immobiliers provenant de dons et de legs et la gestion de 3 Ehpad.

Les sources de financement sont multiples :

- 1 - La perception des loyers issus de la location des biens immobiliers
- 2 - L'encaissement de Dons et Legs versés au profit de l'Association ou au profit de tiers désignés.
- 3 - Les produits financiers liés aux placements de trésorerie.
- 4 - Les produits issus de la gestion des Ehpad (Dotations des financeurs, Prestations facturées aux résidents).

1 - FAITS CARACTERISTIQUES

Depuis décembre 2024, Monsieur FREMONDIERE devient Directeur Général à temps complet. L'EHPAD de Sevret a procédé au recrutement d'un nouveau directeur de site, Monsieur PAPIN.

Les travaux d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD de Sevret se poursuivent, avec une date d'achèvement au cours du 1er semestre 2026.

L'administration provisoire de l'EHPAD Jeanson s'est poursuivie sur toute l'année 2025 afin de poursuivre le redressement de celui-ci. En date du 31/12/2025 à effet rétroactif du 01/01/2025, l'EHPAD Jeanson est intégré au sein de l'A.C.A.O.A.B.

L'A.C.A.O.A.B. a déposé un dossier de candidature pour l'ouverture d'une maison de soins palliatifs. (MASP - 1 par région dans 12 régions)

Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

Il a été finalisé le plan pluriannuel d'investissement de l'EHPAD de Sainte Anne, celui-ci a obtenu l'accord des financeurs.

Pour l'EHPAD du Prieuré, le projet architectural a débuté, avec dans un premier temps un changement de chaufferie et dans un deuxième temps la réhabilitation de l'EHPAD.

Règles et Méthodes Comptables

Pour les EHPAD de Sainte Anne et Le Prieuré ainsi que le Secteur Propre, il a été finalisé les projets architecturaux avec les financeurs. Les travaux devraient débutés en fin d'année 2026 sur les différents projets.

L'A.C.A.O.A.B. a été sélectionnée pour l'ouverture de la maison de soins palliatifs. Elle ouvrira à Saint Georges Des Gardes (SEVRET) dans le courant de l'année 2026.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre hors nouveautés imposées par les règlements 2018-16 et 2019-04 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables).
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Rappel : Il est à noter la décision du Conseil d'Administration du 24 janvier 2019 d'inscrire en comptabilité ..."la reconstitution des postes manquants à l'actif, avec effet au premier janvier de l'exercice 2018.....".

Ainsi il a été constaté en 2018, en écart de revalorisation des terrains pour 259 171 euros au passif en contrepartie du poste terrains à l'actif. Les valeurs retenues sont les valeurs inscrites dans les actes qui ont été retrouvées dans les archives; à défaut une valeur symbolique de 1 euro a été comptabilisée.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements et dépréciations

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- incorporelles : de 1 à 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction

Règles et Méthodes Comptables

de la durée normale d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissements pratiquées sont essentiellement les suivantes :

- corporelles : de 3 à 50 ans

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisation en cours

Le programme de réhabilitation de la chaufferie et d'extension côté Sud de l'Ehpad Sevret est en cours au 31/12/2025. (2 082 561.58 € dans les comptes 231802 au 31/12/2025).

Des frais d'études architecturales pour les futurs projets d'extensions des EHPAD de Ste Anne et du Prieuré, ainsi que le Secteur Propre sont au 31/12/2025 d'un montant de 164 239.53 € dans le compte 231801 pour Ste Anne, d'un montant de 139 223.51 € dans le compte 231803 pour Le Prieuré et d'un montant de 26 360.30 € dans le compte 231800.

Immobilisation financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les fournitures ont été évaluées à leur coût d'achat et comptabilisées en charges constatées d'avances.

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur

Règles et Méthodes Comptables

brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Fonds associatifs

(Voir les mouvements dans le tableau des Fonds Associatifs).

Rappel : Les comptes de liaison d'investissements ont été repositionnés en Fonds Associatifs au 31 décembre 2019 conformément à la décision du Conseil d'Administration.

Provisions pour risques et charges

(Voir les mouvements dans le tableau des Provisions).

Ehpad Sainte-Anne - Sevret - Le Prieuré

La charge future concernant les indemnités de départ à la retraite (IDR) est estimée (charges sociales et fiscales incluses) aux montants suivants.

Ces montants tiennent compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans ces Ehpad à l'âge de la retraite, d'un taux d'évolution des rémunérations et d'une actualisation.

Les hypothèses principales retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : (inflation comprise) : 2%
- taux de croissance des salaires : 1% annuel
- âge de départ à la retraite (moyen retenu) : 62 ans
- table de taux de mortalité : TG 05
- taux de charges sociales et fiscales : 50%

IDR au 31/12/2025

	Estimation	Provision comptabilisée
Sainte Anne	70 638	11 980
Sevret	97 064	34 329
Le Prieuré	72 586	47 543
Total	240 288	93 852

Cautions versées par les résidents

Elles s'élèvent à 389 019 Euros au 31 décembre 2025.

Règles et Méthodes Comptables

Ehpad Sainte Anne : 120 417 €
Ehpad Sevet : 118 337 €
Ehpad Le Prieuré : 44 741 €
Ehpad Jeanson : 105 524 €

Provision congés payés (salaires et charges)

La variation est enregistrée en compte Fonds Associatifs pour l'intégralité, sans impacter le compte de résultat car non pris en charge par l'autorité de tutelle.

Fonds dédiés

(Voir les mouvements dans le tableau de suivi des Fonds Dédiés).

3 - NOTES SUR LE BILAN

Les mouvements ayant affecté les divers postes du bilan apparaissent dans les tableaux figurants ci-après.

4 - NOTES SUR LE RESULTAT

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

5 - AUTRES INFORMATIONS

Une subvention de 1.400.000 € a été attribuée à l'EHPAD SAINT ANNE TIERCE par l'ARS pour un soutien d'investissement qui a été comptabilisée dans un compte 441 à défaut d'un début d'exécution des investissements concernés.

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés sur l'exercice

En l'absence de bénévole dirigeant rémunéré aucune information chiffrée n'est à formuler.

6 - COMPARABILITE DES EXERCICES

Règles et Méthodes Comptables

Pas de changement significatif dans la présentation des comptes annuels.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			54 990			54 990
	Autres	31 880		15 019		8 036	38 862
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 880		70 009		8 036	93 852
CORPORELLES	Terrains	557 128		237 701		196	794 633
	Constructions sur sol propre	12 121 247		6 045 544			18 166 792
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement	5 482 605		1 081 853			6 564 458
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 078 881		728 637		33 591	2 773 927
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	80 666		19 030			99 696
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	386 241		190 511			576 753
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	703 876		1 763 498		54 990	2 412 385
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 410 645		10 066 774		88 776	31 388 643	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			179 199			179 199
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	168 635		64 694		7 437	225 891
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	168 635		243 893		7 437	405 091
TOTAL		21 611 159		10 380 676		104 250	31 887 586

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		19 034	8 036	10 998
	Autres	31 218	5 909		37 127
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 218	24 943	8 036	48 125
CORPORELLES	Terrains	105 740	8 626		114 367
	Constructions sur sol propre	8 504 188	3 295 214		11 799 403
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	4 416 467	730 928		5 147 395
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 718 385	523 382	15 591	2 226 176
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	80 623	4 262		84 884
	Matériel de bureau, mobilier	346 194	147 767		493 961
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 171 598	4 710 179	15 591	19 866 186
TOTAL		15 202 816	4 735 122	23 628	19 914 311

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	706 000	1 033 400		1 739 400
	PROVISIONS REGLEMENTEES	706 000	1 033 400		1 739 400
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		220 000		220 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	13 600	80 253		93 853
	Pour impôts	18 304	1 626		19 930
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	83 874	(83 741)		133
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	115 778	218 138		333 916
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		2 334		2 334
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	3 041	26 333		29 375
	Autres		25 021		25 021
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 041	53 688		56 729
TOTAL GENERAL		824 819	1 305 226		2 130 045

Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	177 651 19 787 1 033 400	44 736 2 180
----------------------------	---	--------------------------------	-----------------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

La provision pour litiges concerne un contentieux prud'homal entre l'EHPAD JEANSON et Monsieur MARTIN (ancien directeur)

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	167 804		167 804
	Autres immobilisations financières	58 088		58 088
	Clients douteux ou litigieux	26 333	26 333	
	Autres créances clients	206 585	206 585	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	526	526	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	456 042	456 042	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	164 974	164 974	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	252 888	252 888	
	Charges constatées d'avance	46 704	46 704	
	TOTAL DES CREANCES	1 379 944	1 154 053	225 891
	Prêts accordés en cours d'exercice	13 059		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	5 097		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	199	199		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	5 189 088	391 358	1 583 795	3 213 935
	Emprunts et dettes financières divers	396 537		396 537	
	Fournisseurs et comptes rattachés	685 492	685 492		
	Personnel et comptes rattachés	467 854	467 854		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	676 985	676 985		
	Impôts sur les bénéfices	18 594	18 594		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 523 220	1 523 220		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 341	67 341		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	323 900	323 900		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	38 887	38 887		
	TOTAL DES DETTES	9 388 097	4 193 830	1 980 332	3 213 935
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 484 895			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	389 399			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	572 365			572 365
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	2 776 251			2 776 251
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	697 123			697 123
Réserves statutaires ou contractuelles	135 869			135 869
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 260 811		271 124	2 989 687
Report à nouveau	3 037 086	27 451		3 064 537
Résultat de l'exercice	(243 772)	144 192	(243 772)	144 192
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	(271 676)		267 165	(538 841)
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise	416 671			416 671
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	364 905	79 616	88 694	355 827
Provisions réglementées	706 000			706 000
TOTAL	11 451 632	251 259	383 210	11 319 681

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
SAINTE ANNE	4 521	4 521		
SEVRET	236 145	93 239	27 524	170 430
LE PRIEURE	9 251	9 251	114 364	114 364
JEANSON	714 000			714 000
TOTAL	963 917	107 011	141 888	998 794

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			46 704
EHPAD STE ANNE		10 047	
EHPAD SEVRET		4 080	
EHPAD LE PRIEURE		1 513	
RESTAURANT SCOLAIRE		548	
SECTEUR PROPRE		550	
EHPAD JEANSON		29 966	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			46 704

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			38 887
EHPAD SEVRET		34 944	
EHPAD LE PRIEURE		3 943	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			38 887

ASSOCIATION CATHOLIQUE ANGEVINE
5 RUE DU HAUT PRESOIR
49000 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

Aux Administrateurs, Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice ou qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre le Bureau et dont nous avons été avisés, en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

- Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Angers, le 1er juin 2026

Société FIC EXPERTISE

Commissaire aux comptes

Représentée par **Charles-Antoine BICHET**

